



Etablissement Public Foncier
de Grand Est

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 08 MARS 2023

Délibération N°23/018

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024
AVENANT A UNE CONVENTION FONCIERE
DOCELLES Papeterie Lana - Restructuration
F08FD800017 - Avenant n°5**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de Grand Est,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 approuvé le 4 décembre 2019 et le 4 mars 2020 pour tenir compte des orientations stratégiques de l'État, adapté le 07 décembre 2022,

Vu le règlement intérieur institutionnel, et notamment son article 19, le conseil d'administration faisant valoir son droit d'évocation,

Vu la demande formulée par la commune de Docelles souhaitant l'intervention de l'EPFGE pour assurer la maîtrise foncière de l'ancienne papeterie Lana, ainsi que pour réaliser des travaux de pré-aménagement, en vue d'accueillir de l'activité économique, culturelle et de loisirs,

Sur proposition du Président,

- approuve l'avenant n°5 à la convention en date du 29/10/2008 à passer avec la commune de Docelles annexée à la présente délibération, portant sur la modification du délai de la convention dont l'échéance est désormais fixée au 30 juin 2025 (précédemment fixé au 30 juin 2023) et sur la modification de l'enveloppe foncière prévisionnelle désormais fixée à 325 000 € HT (précédemment fixée à 302 000 € HT),
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la commune de Docelles ledit avenant,
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions dudit avenant.

VU ET APPROUVE

Le 11 6 Mars 2023

Pour la Préfète et par délégation
La Préfète de Région, Général pour les Affaires
Régionales et Européennes


Blaise GOURTAY

1^{ère} vice-présidente du Conseil d'Administration,


Rachel ZIROVNIK